

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Sur proposition du Conseil scientifique territorial de Poitiers		
Catégorie : Espaces protégés		Source de la saisine : Association sportive du trail du Chambon
Date de dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 11/09/2019	
Décision n°2019-32		
Date de validation officielle : 11/09/2019	Objet : AVIS  <b>RNR de la Renaudie (16) Manifestation sportive : Trail des gorges du Chambon et du Montbronnais</b>	Vote ----- Présents : 10 Représentés : 20 ----- Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

### **Contexte de la demande**

Lors du dernier trail de septembre 2018, les prescriptions et engagements des organisateurs avaient été majoritairement respectés. La manifestation a reçu le label 2018 « Développement durable, le sport s'engage ».

La demande 2019 est plus conséquente, avec 800 personnes attendues.

### **Examen du CSRPN,**

Pour les grands parcours, pas de changement, on reste dans le cadre de l'autorisation 2018 pour trois ans. Pour les deux nouveaux tracés, les caractéristiques sont modifiées, avec un tracé différent et plus de participants.

Les moyens de surveillance adéquats doivent être disposés aux passages délicats (passages à gué, rétrécissements à proximité du départ...).

Il est proposé de communiquer sur les enjeux auprès des participants.

### **Décision du CSRPN N-A**

Le CST-P propose un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- présence du CREN sur la manifestation, et en particulier aux passages sensibles
- intégration des enjeux et des bonnes pratiques dans les documents de communication distribués aux participants.

**Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule à l'unanimité un avis favorable pour la manifestation du trail du Chambon jusqu'en 2023, assorti des recommandations ci-dessus.**

A Poitiers, le 11 septembre 2019.



Laurent CHABROL